

rances mutuelles, de leurs vœux constants fut un bonheur non seulement pour eux et leur famille, mais pour tous ceux qui les avaient connus...

Après leur union, Gilbert emmena triomphalement sa femme, charmée d'habiter la ville. Ils y vécut dans la modeste situation à laquelle peut arriver un jeune savant sans fortune...

Voilà ce qu'elle raconta à Roger lorsqu'elle fut revenue au sentiment de sa présence, et qu'il eut du nouveau sollicité ses confidences.

— Oh ! mademoiselle, qu'il serait doux de vous rendre un peu de ce bonheur perdu ! dit-il, plein de compassion.

— Hélas !... Jo ne suis pas malheureuse, s'empressa-t-elle d'ajouter ; mon oncle et les siens sont bons, ils m'aiment... Et cette belle campagne qui me parle de Dieu ! et ces fleurs ! et ce soleil !... D'ailleurs, vous voyez bien qu'on s'intéresse à la pauvre orpheline, et cette sympathie la console, lui fait du bien.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite. Ces paroles étaient sincères. Roger se sentait heureux de la confiance de cette jeune fille.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite. Ces paroles étaient sincères.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

— On lit dans le Journal de Newcastle du 5 décembre :

« Un terrible avortissement a été donné mardi matin, dans notre part, à tous les marins et même aux gens qui ne fréquentent pas la mer. Le capitaine Jacques Meuri, âgé de trente-deux ans, commandant le brick de Saint-Malo la Marie-Angélique, et son frère François Meuri, remplissant les fonctions de second, seulement âgé de vingt-neuf ans, ont été tous les deux asphyxiés à leur bord, pendant la nuit. Aussitôt que la double mort a été constatée, l'affaire, suivant les lois anglaises, a été portée devant le coroner de Newcastle-on-Tyne, qui a ouvert une enquête sur cet accident et assemblé le jury. Le premier témoin qui a comparu a été le mousse Pierre Januin, et voici, d'après sa déclaration, comment cet affreux accident serait arrivé :

« Le vendredi, 20 novembre, la Marie-Angélique arriva de Dunkerque à l'embouchure de la Tyne, et le 30, elle se trouvait mouillée à Pelaw-Main. La nuit était froide ; le capitaine avec son frère, qui couchaient dans la dunette, voulant se réchauffer avant de se mettre au lit, placèrent dans un pot des cendres chaudes, au-dessus desquelles ils étendirent quelques morceaux de charbon. A huit heures, tous deux se couchèrent, ayant l'imprudence de ne pas éloigner, ou du moins étouffer le feu. La vapeur délétère, netournant pas à s'échapper par les portes, soigneusement fermées, ne tarda pas à se répandre dans la chambre. Le lendemain matin, on ne vit pas le capitaine se lever comme à l'ordinaire, pour faire l'appel de l'équipage ; le le mousse, émuignant qu'il ne fut malade, entra dans la chambre, où il ne trouva plus que deux cadavres.

— Une dame anglaise poussait si loin la pureté des mœurs, qu'elle fit de vifs reproches au libraire chargé de l'arrangement de sa bibliothèque, parce qu'il avait placé sur le même rayon les auteurs mâles et les auteurs femelles.

— Le colonel Macleod, présentant au nom d'une petite ville d'Ecosse une adresse de félicitation à Sa Majesté Georges IV, lors de son avènement au trône, termina son discours en souhaitant à Sa Majesté un règne aussi long que celui du soleil. — Vous voulez donc, répondit le roi, que mon successeur règne à la chandelle ?

— Voici un fait qui vient à l'appui de ce qui a été dit déjà sur les dangers que présente le maniement du fulmi-coton. Ces jours derniers, plusieurs chimistes distingués, attachés à la manufacture d'indianes de M. Girard, à Déville, ont fait une expérience qui a failli leur coûter la vie. Ces Messieurs voulaient connaître les propriétés du fulmi-coton. Après lui avoir fait subir les préparations nécessaires, ils ont eu recours à la vapeur pour le sécher promptement. Le coton était placé dans une capsule en fonte en contact direct avec la chaudière. Au bout de quelques minutes, une explosion épouvantable eut lieu, quatre-vingt-cinq carreaux furent brisés, le plancher fut trébuché, et le bâtiment tout entier fortement ébranlé. Par un hasard providentiel, aucun de ces Messieurs n'eut la plus petite égratignure.

— On écrit de Dresde (Saxe), le 14 décembre :

« La semaine dernière, un individu bien habillé se présenta à un établissement de bains de notre capitale. Il fut conduit dans un cabinet, et comme il y resta pendant un temps extraordinairement long, les garçons ouvrirent le cabinet, et ils trouvèrent cet individu évanoui dans la baignoire, dont l'eau était toute rouge de sang. « Cet individu s'était ouvert les veines. On appela des médecins qui lui prodiguèrent tous les soins que son état réclamait, et on le transporta à l'hôpital où il se trouve encore ; mais on n'a guère d'espoir de sauver ses jours.

« Cet homme refusait obstinément de dire qui il est. Cependant on a appris que c'est M. Ferdinand Schiller, chef de la maison de ce nom, à Broslau (Silésie), qui vient de tomber en faillite, et dont le passif s'élève à 800,000 thalers (3 millions 200,000 fr.), tandis que son actif est à peine de 100,000 thalers (400,000 fr.).

« M. Ferdinand Schiller hérita de son père d'un demi-million de thalers (2 millions de francs), et par ses travaux assidus il parvint à tripler cette fortune ; mais dans ces derniers temps il a tout perdu par des spéculations de Bourse.

« La perte qu'il a éprouvée sur les actions du chemin de fer de Cracovie, qui par suite de l'incorporation de cet Etat à l'Autriche, ont baissé jusqu'à 70 pour 100, dépasse un million de thalers, ou 4 millions de francs. »

— On écrit de Vienne, le 27 novembre, à la Gazette de Cologne :

« Le mariage du duc de Bordenax a été célébré le 16 de ce mois, non pas à Frohsdorf, mais à Bueck dans la Styrie. La raison pour laquelle on avait échangé le programme est que les membres de la famille impériale et le grand-duc Michel de Russie avaient refusé d'assister à la cérémonie. Pour que cette circonstance fut moins évidente, on a choisi pour la cérémonie la ville de Bueck, qui est à quatorze milles d'ici. Ainsi la Revue des Deux-Mondes a eu raison de dire que le prince de Metternich n'approuvait pas ce mariage ; mais elle est allée trop loin quand elle a dit que ce prince n'avait appris ce mariage que cinq jours à l'avance. Comment le grand chancelier aurait-il ignoré ce que les journaux allemands annonçaient depuis un mois ? »

— On vient de découvrir en creusant une carrière près de Palma, dans la grande Canarie, le squelette d'un énorme chien parfaitement conservé. Cette pièce a été achetée par notre agent consulaire pour être envoyée au Muséum d'histoire naturelle. Elle est d'autant plus précieuse pour la science que le squelette appar-

tient à cette énorme race de chiens qui, depuis des siècles, ont disparu de la surface du globe.

— Listz vient de se marier à Prague à la fille d'un honnête bijoutier qui lui a apporté, dit-on, trois millions de dot.

— Lundi, veille de son départ, le bey de Tunis a reçu à l'Élysée-Bourbon les adieux des princes de la famille royale, et est allé lui-même faire une dernière visite aux ministres. Il a été reçu le soir aux Tuileries en audience de congé par le roi et par la famille royale. L'entrevue a été toute cordiale, et le bey s'est retiré pénétré de reconnaissance pour l'affectueux accueil du roi. Il a trouvé, pour en remercier LL. MM., des paroles d'une vivacité touchante. Comme les autres fois, S. A. était accompagnée de toutes les personnes de sa suite. Chacune d'elles a été, de la part du roi et de la reine, l'objet d'une attention particulière.

— Le bey a quitté Paris mardi pour Toulon ; il retourne dans ses états ; l'hospitalité royale ne l'abandonne pas encore ; M. le colonel Thiéry a mission de l'accompagner à Fontainebleau, et de lui faire pendant deux jours les honneurs de cette belle résidence. Ahmed sera ensuite reconduit jusqu'à Toulon par M. A. Desgranges et par M. le capitaine Pourcet, que le ministre de la guerre avait chargé de l'y recevoir lors de son arrivée. M. de Laguay retournera à Tunis avec S. A. La veille de son départ, S. A. a envoyé à M. le Préfet de la Seine 25,000 fr. pour les pauvres de Paris.

— Une aventure assez bizarre est arrivée lundi dans le quartier Richelieu. Sept heures du matin venaient de sonner à l'horloge de la mairie, et quelques gardes nationaux, secourant leurs membres engourdis, désertaient avec empressement le poste et leur lit de camp, pour rejoindre le toit conjugal. Dire la surprise et la joie des ménagères en voyant leurs époux est chose inutile ; seulement, dans une des rues avoisinant le boulevard, il est à croire que ce retour subit occasionna que de la surprise, et quelle surprise, bon Dieu ! Aucun bruit, aucun élat n'eut lieu dans l'intérieur du garde national ; mais sur le trottoir, en face de la maison, se passa une comédie des plus curieusement bouffonnes : un grand jeune homme, d'une vingtaine d'années, venait de s'élaner précipitamment hors de l'allée de cette maison, portant sous le bras ses vêtements en paquet. Ce jeune Monsieur était dans une tenue plus que légère. Il n'avait absolument que sa chemise ; aussi bien, après avoir examiné et de gauche et de droite s'il n'y avait pas de regards importuns, il se mit en mesure de se réhabiliter. Déjà il venait de passer une de ses bottes, lorsque des ouvriers débouchèrent à son encontre ; à la vue de ce Monsieur si court vêtu, ces ouvriers oublièrent que le pauvre diable grelotte sous la neige, et les voilà qui poussent en chœur un cri de guerre bien connu en temps de carnaval. Le malheureux leva la tête, et aussitôt, sans même prendre le temps de ramasser ses habits, il s'élança, laissant à terre pantalon et paletot, et jusqu'à son autre botte, il partit en courant, et court encore un pied chaussé et l'autre nu.

— L'état des affaires en Algérie devient de jour en jour plus satisfaisant ; les tribus émigrées continuent à rentrer dans leurs territoires. Voici ce que nous trouvons dans le *Moniteur Algérien* du 20 décembre :

« Nous avons annoncé dernièrement l'arrivée de Bou-Maza et de sa troupe à Cherf, chez les Ouled-Naïls. Les habitants du ksour (bourgade) n'ont pas vécu longtemps en paix avec ces hôtes exigeants. On s'est battu ; deux hommes ont été tués. Bou-Maza, de son côté, a perdu un homme et a été forcé d'aller chercher fortune ailleurs. Il a dit-on, marché vers l'est ; mais on ne sait pas encore où il s'est arrêté. La grande tribu des Ouled-Naïls rendra compte plus tard de l'hospitalité qu'il a reçue chez elle. La province d'Alger ne nous fournit pas d'autre nouvelle.

« Le dernier courrier de l'ouest ne nous a appris aucun événement nouveau qui fût survenu dans la province d'Oran ; mais les événements antérieurs continuaient de produire leurs conséquences favorables. De nombreuses tentes d'étoffes, appartenant à toutes les tribus, traînaient par la frontière du Maroc ou par le sud. Ce mouvement des tribus du sud vers nous n'a point été ralenti par l'apparition chez elles du Bou-Maza ; il parait avoir traversé leur territoire sans y causer une grande émotion. La portion dissidente des Harrars, les Amians-Cheragas, et enfin les Djaffras ont fait leur soumission, soit entre les mains de M. le chef de bataillon de Pontevès, commandant supérieur de Tiaret, soit entre celles de M. le chef de bataillon Charras, du 1er bataillon Charras, du 1er bataillon d'Afrique, commandant la petite colonne d'observation établie aux environs de Frouda, et se sont groupés sous la protection de cette colonne. Mais le fait de ce genre le plus remarquable est le retour successif des Ouled-Balagr, tribu des environs du poste de Daya, dont 1,200 tentes sont rentrées en moins d'un mois, dans leur pays, qu'elles laissent désert depuis plusieurs années. Par ce retour et par beaucoup d'autres qui en ont lieu sur la frontière entre Lalla-Maghréni et Djema Chazouat sont comblés les grands vides que la dernière insurrection avait faits dans les populations de la subdivision de Tlemcen. La situation de cette subdivision et celle de la province d'Oran en général n'ont jamais été meilleures.

« Un nombre des cavaliers réguliers, renvoyés par l'émir pour faire le brigandage dans leurs tribus et sur les routes, sont aujourd'hui sous la main de l'autorité. On est sur la trace des autres, et les bureaux arabes ne leur laissent point de relâche.

« La déira est toujours à Ain-Zohra. Les récits des prisonniers ont confirmé tout ce que nous avons dit de sa situation misérable et précaire. La force régulière de l'émir est réduite

à environ 300 chevaux fatigués et mal nourris, et à 200 ou 250 fantassins qui ne reçoivent plus de solde et manquent de tout. Il semble, d'après quelques renseignements, que l'embouchage se ferait dans la déira au profit des troupes régulières de Muley-Abderhaman, et aurait déjà produit un certain nombre de désertions.

Dans une vallée agreste, situé au milieu des Pyrénées, repose, loin du bruit et des agitations, un petit état connu sous le nom de la république d'Andorre. Ses habitants indépendants vivent sous la protection de la France et de l'Espagne ; ils ont des lois à eux et un gouvernement particulier, à la tête duquel se trouvent deux juges suprêmes, l'un Français et l'autre Espagnol. La république comprend cinquante-quatre villages, qui renferment une population d'environ douze mille habitants, vivant du produit de leurs troupeaux, richesse principale du pays. Lorsque Napoléon traversa les Pyrénées pour aller en Espagne, il s'arrêta à Andorre, capitale de la république, dont il accepta d'être le protecteur, et à laquelle il promit des lois écrites. Cette promesse, par suite des graves événements qui survinrent depuis, resta sans effet jusqu'à ce moment. Les habitants viennent de pourvoir eux-mêmes à son exécution ; un Code général a été solennellement promulgué à Andorre le 7 novembre dernier. Ce Code, d'une grande simplicité, comprend, en cent articles, toutes les lois civiles et criminelles de la république.

Parmi ces dernières, il est une disposition qui mérite d'être signalée. Un meurtre est un fait très rare dans le pays, et lorsque la mort est prononcée, il faut, pour qu'elle puisse être exécutée, que la sentence du juge soit ratifiée par les représentants des villages spécialement convoqués à Andorre. On emploie pour l'exécution des arrêts de mort un moyen en rapport avec la nature des lieux. Il existe à une faible distance de la route de Catalogne, dans les flancs d'une montagne agreste, un précipice affreux que l'œil de l'homme n'a jamais pu mesurer. Le criminel, les yeux bandés, est amené en cet endroit, et là, en présence de tous, il est précipité par la main du bourreau dans cet abîme sans fond.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE.

Les infortunes d'un franc-maçon.

M. Galichard, qui se qualifie artiste-maître et de plus franc-maçon, a porté une plainte contre madame Galichard et contre M. Théodore, peintre, en qualité de complice. En présence de procès-verbal de flagrant délit, les deux prévenus conviennent des faits qui leur sont reprochés. M. Galichard est invité, par le président à exposer les faits qui motivent sa plainte, et commence en ces termes : « Je dois d'abord convenir que, pendant quinze ans, madame m'a rendu le plus heureux des hommes ; nous... »

MADAME GALICHARD.—Tant que nous n'avons pas eu de secret l'un pour l'autre. M. GALICHARD.—Nous n'avions dans notre ménage que de ces petites querelles, de ces petites bizilleries, comme chacun de vous, messieurs peut en avoir dans le sien. A cela près, ma maison fut presque un paradis jusqu'au 16 décembre de l'année dernière, que j'eus la malheureuse idée de me faire recevoir franc-maçon, huit jours avant le grand banquet de la Saint-Jean d'Étiève. Naturellement j'en avais parlé à ma femme, et ce qui m'étonna c'est que, loin de se récrier sur la dépense, elle m'y encouragea au contraire beaucoup.

Quand je revins le soir de ma réception, j'avais vu de l'avis de si aimable ; c'étaient des attentions, des caresses, des manières à n'en plus finir. A peine flûtes-nous au lit, et qu'après l' avoir embrassée je me disposais à faire demi-tour pour m'endorcir, elle m'en empêcha, et, me saisissant par les deux bras, elle s'écria : « Maintenant Polye, tu vas me dire tout. — Tout quoi ? — Tout ce que c'est que la maçonnerie. — C'est rien, je lui répondis doucement. — Rien ! mais encore ?... Des béatitudes, des vraies béatitudes !... Des béatitudes !... Je m'en étais toujours doutée ; c'est égal, béatitudes ou non, tu vas me raconter tout cela depuis parler jusqu'à amen. — Je ne peux pas, mon ange ! — Et moi, M. Galichard je le veux ! — Impossible, ma biche, c'est défendu. — Eh bien ! moi, je vous dit que ce ne sont pas des béatitudes et qu'il se passe là des choses affreuses, autrement, pourquoi n'y recevrait-on pas les dames ?... C'est donc un tour propre, des hommes seuls qui s'assemblent la nuit avec des petits tabliers et des têtes de mort ! »

Que vous dirais-je, messieurs, je passai une nuit atroce, et je peux dire que mon secret m'a coûté gros à garder ; car là, j'aimais beaucoup ma femme, et ça me vexait d'être obligé de lui cacher quelque chose. Tantôt elle se prenait à pleurer, tantôt elle se remettait à me caresser ; elle essayait même de me faire rire pour me faire parler. Je sentais que ça allait m'échapper, et je fis semblant de ronfler pour lui faire croire que je dormais. C'est alors que j'entendis s'écrier : « Ah ! tu ne veux pas me le dire : une fois, deux fois... Tu t'en repentiras ». Si ce n'est pas par toi, ce sera par une autre ; mais je le saurai, je veux le savoir... coûte que coûte, je saurai tout, tout... tout... C'est alors qu'épuisé par la colère, elle s'est endormie. Moi, mon enfant, j'ai cru que c'était fini et qu'elle n'y penserait plus ; mais elle ne m'a que trop bien tenu parole, et vous savez le reste.

MADAME GALICHARD.—Mon mari convient que je l'avais prévenu, voilà ma défense, et, quand il m'en eût raconté quelques mois de Lazare tant pis ; ça apprendra aux hommes à n'avoir pas de secrets pour leurs pauvres femmes. Peut-être que le gouvernement se décidera enfin à abolir ces infâmes maçonneries, quand il verra ou ça peut nous conduire. D'ailleurs, j'en suis toujours où j'en étais : Paturot et Goblin,

que mon mari m'inculpe, étaient bien marqués, mais ils ne m'ont rien dit ; aussi je les ai lâchés à la première fois. Quant à ce grand sac de Théodore, il m'a volée... Il m'aurait bien dit cela ; malheureusement, il ne savait rien... il est encore que loutreau. Mais il m'avait promis de se faire recevoir, c'est pour cela que je le trouvais aimable.

Il n'y a du crime affreux dont la honte me suit, Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit. C'est égal, je le saurai, ou l'on dira pourquoï. M. THÉODORE.—Mes attentions sont ce que je croyais que madame m'aimait pour moi-même ; mais, puisqu'elle m'a fait voir par une éponge à secrets, j'y renonce, et je jure ici à M. Galichard, auquel je fais bien mes excuses, que je ne la reverrai de ma vie.

MADAME GALICHARD.—Grand lâche, mais que je serais donc fâchée d'avoir jamais aimé un imbécile comme cela, et qui n'est que loutreau, encore ! Le tribunal condamne madame Galichard à six mois de prison, M. Théodore à trois et 100 francs d'amende. MADAME GALICHARD.—C'est égal, coûte que coûte, tu n'as qu'à bien te tenir, Polye, je saurai à quoi m'en tenir.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 9 FEVRIER, 1847.

BULLETIN POLITIQUE.

Discussion dans la presse anglaise sur la question du Gouvernement Responsable.— Opinions contradictoires des journaux Tory, sur la pratique des principes constitutifs de la responsabilité au peuple de la colonie.— Lord Metcalfe était-il un ennemi du Gouvernement Responsable ?— Le gouverneur-général doit-il être le Représentant de la Souveraineté en Canada, ou un simple chef de Département et le premier ministre ?— Coup d'œil sur la situation.

Dans notre dernier numéro, nous avons promis à nos lecteurs, de les mettre au fait de la discussion importante récemment engagée dans la presse anglaise de cette ville, sur la question du gouvernement responsable, dans le cours de laquelle nous avons cité les opinions de nos adversaires politiques des leçons dont ils devront se souvenir pendant longtemps. Nous tenons aujourd'hui notre parole, avec d'autant plus d'empressement et de bonne volonté, que plus nous considérons attentivement la question sur le tapis, plus nous sommes convaincus, que les principes qui y sont liés et qui en sont le sujet, doivent triompher complètement, ou bien le gouvernement responsable tel que promulgué et reconnu dans la fameuse dépêche de lord John Russell en 1841, n'être qu'une déception, et une vaine théorie. Le moment ne saurait être plus opportun d'exprimer toute notre pensée sur cette importante question. Lord Elgin trouve ces nobles provinces dans un calme parfait, après les luttes oranges de l'administration de lord Metcalfe. Il trouve les Canadiens bien disposés, confiants dans la droiture de leurs intentions, dans la justice de leur cause, et attendant de leur nouveau gouverneur la mise en pratique franchement et réellement des principes substantiels de la responsabilité. Les opinions exprimées par lord Elgin en arrivant au milieu de nous, reconnaissant dès l'abord le pouvoir et le droit accordé au peuple Canadien de se gouverner lui-même, d'exercer une influence salutaire sur l'action du gouvernement, justifiées nos espérances pour un meilleur avenir. Toujours est-il que la théorie de la responsabilité, ne fait plus question. C'est la pratique seule qui fait le sujet de la présente discussion.

Avant de l'aborder, n'est-ce pas ici l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière, de nous rappeler nos combats d'autrefois sous l'ancien régime colonial, notre position d'alors et celle que nous occupons aujourd'hui ; ce coup d'œil sur le passé, ces réminiscences politiques retrappent peut-être notre énergie et notre courage, car nous voyons enfin, après près d'un demi-siècle de luttes, que ces grands principes constitutionnels reconnus par tous les partis, aujourd'hui, ces principes proclamés par les hommes d'état en Angleterre comme devant régir à l'avenir le gouvernement des colonies, ne sont autres que ceux que le parti populaire canadien n'a cessé de réclamer comme ses droits de sujets anglais, depuis la cession du pays à l'Angleterre. En considérant combien il nous a fallu d'efforts constants, de luttes et de combats pour arriver à notre position actuelle, au moment où nous devons voir le triomphe de notre cause, par la mise en pratique de ces principes, nous aurions le plus grand tort de désespérer de l'avenir, le plus fort est fait ; le bataillon est gagné ; soyons patients, nous en recueillerons bientôt les fruits et les avantages.

Nos adversaires politiques se voyant battus sur la question des principes, ne savent trop comment faire pour conserver le pouvoir qui leur échappe ; s'apercevant qu'avec la responsabilité telle qu'elle doit être, le parti réformiste doit prendre l'ascendant, puisqu'il est la majorité et que sous tous les gouvernements représentatifs, la majorité doit gouverner, ils veulent créer à côté du peuple qui doit seul conduire ses propres affaires un pouvoir souverain et ar-